

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par
M. Guy Bricout

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« qualitatifs »,

insérer les mots :

« et quantitatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de valoriser dans les procédures de commande publique auprès de l'acheteur, les industries qui fournissent des biens et services dont l'objet du marché permet la décarbonation en intégrant des objectifs quantitatifs environnementaux ou sociaux.